



NO 906.135

CLASSIF. INTERNAT.: B60P F16S

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

MIS EN LECTURE LE: 16 Avril 1987

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention

Vu le procès-verbal dressé le 31 Décembre 1986 A 10h 45

à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : MINNEN Eugène
37 Bd Louis Schmidt, 1040 Bruxelles(BELGIQUE)

un brevet d'invention pour CONSTRUCTION DE CARAVANES DE CAMPING DU TYPE MONOCOQUE
CELLULAIRE, EN TOLES D'ALLIAGE D'ALUMINIUM PLIEES.

ARTICLE 2.- Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls,
sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de
l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire
descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa
demande de brevet.

Bruxelles, le 15 Janvier 1987

PAR DELEGATION SPECIALE

L' Inspecteur général

L. VERJUS

Construction de caravanes de camping monocoques en tôles d'alliage d'aluminium pliées

Il s'agit d'une construction du type monocoque (sans chassis) en tôles d'alliage d'aluminium pliées dont les parties actives sont constituées de :

Fig. I des plans en annexe

partie inférieure - une coque en 2 parties, assemblées axialement par rivets ou par soudure. La forme spéciale en des parties relevées A de la coque sert d'éléments résistants longitudinaux (sollicitations verticales).

sert de sièges B

permet de loger le ou les

trains de roues C

permet la création de 4

coffres de rangement extérieurs D.

Fig. II des plans en annexe

Les sollicitations transversales sont elles reprises par :

1°) les cloisons intérieures de la salle d'eau et de la pendre situées face à face E & F. Ces cloisons reliées entre elles par des traverses supérieures et inférieures G & H forment des cadres résistants.

2°) par les cadres résistants des parties frontales avant et arrière de la carrosserie. Ces cadres sont constitués principalement par les montants verticaux I, par les parties relevées de la coque J et par la partie descendante de la toiture K.

Carrosserie. Fig. III des plans en annexe

La toiture est constituée en 2 parties. Chaque demi toiture est formée dans une tôle pliée unique. Elles sont assemblées axialement par rivets ou par soudure.

Chaque partie couvre : une demi toiture et la paroi extérieure supérieure (jusqu'à la naissance des fenêtres).

La forme des plis L et M sert de support aux fenêtres, permet de loger l'isolant et de fixer la paroi intérieure.

La partie inférieure des parois extérieures repose et est fixée sur les parties relevées de la coque (détail N).

Coffres extérieurs. La distance entre les parties relevées de la coque et le plan vertical des parois extérieures donne la section transversale des 4 coffres O.

Aménagement intérieur

Fig. IV des plans en annexe

L'accès se situe à l'arrière de façon à ne pas couper les parties relevées de la coque formant les éléments résistants longitudinaux.

Conception - A l'avant (côté attelage). De jour: la pièce de séjour

De nuit: I grand lit

ou 2x2 lits superposés.

- A l'arrière: de jour: I cuisine d'environ 2m20 x 2m20 avec bloc cuisine contre une des parois latérales

de nuit: une chambre avec grand lit rabattable logé contre l'autre paroi latérale

- Au milieu, d'un côté la pièce d'eau, de l'autre la penderie.

Vérins de stabilité

Les vérins sont verticaux et logés dans l'épaisseur des montants frontaux (voir fig. IV, détail P).

Revendication

Monocoque : pliage en forme de L des parties A relevées de la coque servant

- 1) d'éléments résistants longitudinaux (sollicitations verticales)
- 2) de sièges
- 3) de logement pour le ou les trains de roues
- 4) de coffres de rangement extérieurs.

Participation, comme éléments de résistance transversale

- 1°) des parois intérieures avec les traverses les reliant
- 2°) des parties frontales avant et arrière de la carrosserie

Forme des plis L et N servant de support de fenêtres, permettant de loger l'isolant et de fixer la paroi intérieure. Tôle pliée d'une pièce depuis l'axe longitudinal de la toiture jusqu'à la naissance des fenêtres.

Aménagement: partie arrière (côté opposé à l'attelage) servant de jour comme cuisine, de nuit comme chambre.
Porte d'accès, à l'arrière.

Vérins de stabilité

Les vérins sont verticaux et logés dans l'épaisseur des montants frontaux avant et arrière (voir fig. IV, détail P).

En annexe, 3 schémas, fig. I et II
fig. III
fig. IV



MINNEN Eugène
Dessinateur industriel
37 Bd Louis Schmidt
IO40 Bruxelles.

Revendication

Monocoque : pliage en forme de L des parties A relevées de la coque servant

- 1) d'éléments résistants longitudinaux (sollicitations verticales)
- 2) de sièges
- 3) de logement pour le ou les trains de roues.
- 4) de coffres de rangement extérieurs.

Participation, comme éléments de résistance transversale

- 1°) des parois intérieures avec les traverses les reliant
- 2°) des parties frontales avant et arrière de la carrosserie

fig 1.

Forme des plis L et N servant de support de fenêtres, permettant de loger l'isolant et de fixer la paroi intérieure. Tôle pliée d'une pièce depuis l'axe longitudinal de la toiture jusqu'à la naissance des fenêtres.

Aménagement: partie arrière (côté opposé à l'attelage) servant de jour comme cuisine, de nuit comme chambre. Porte d'accès, à l'arrière.

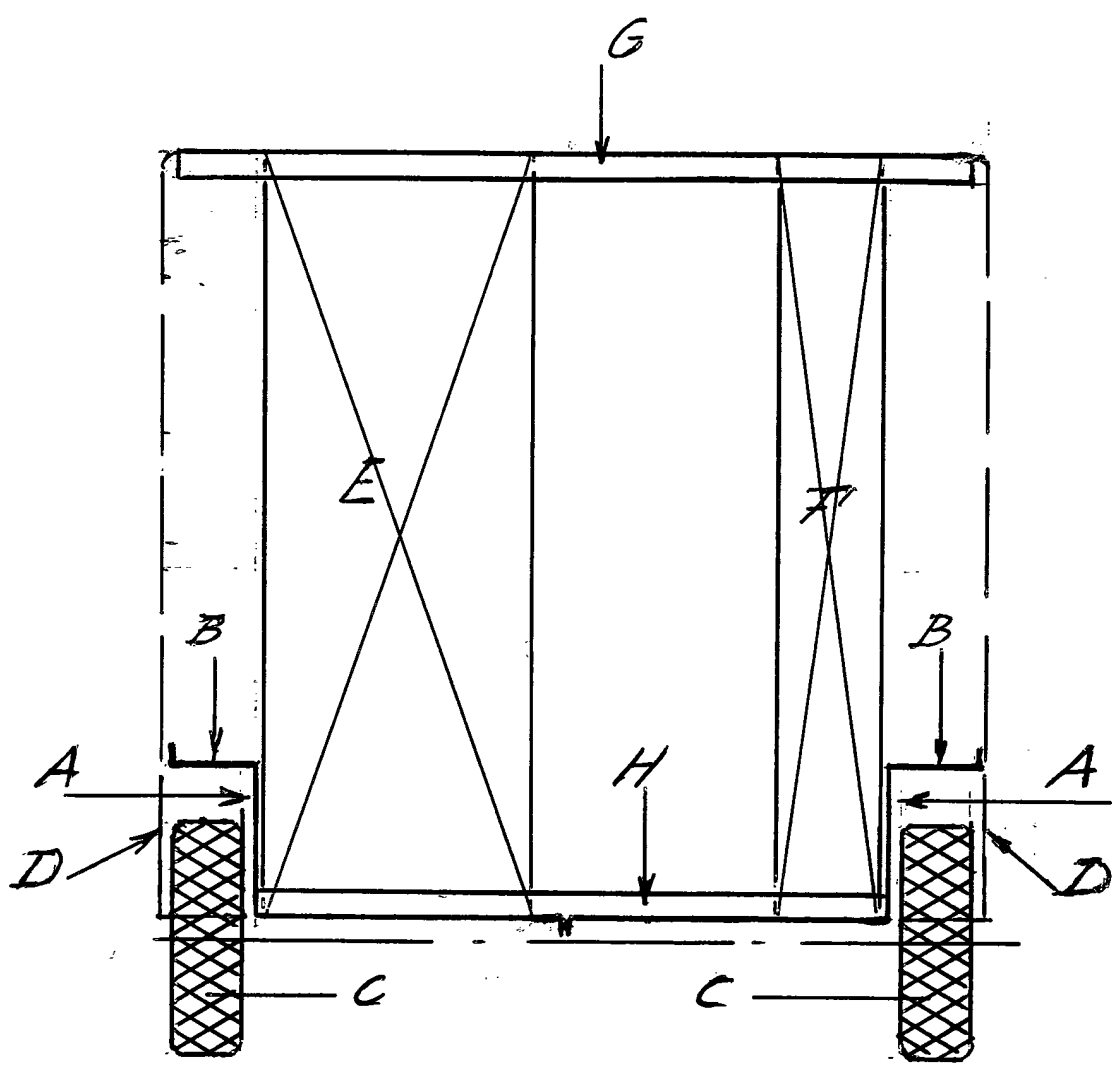
Vérins de stabilité

Les vérins sont verticaux et logés dans l'épaisseur des montants frontaux avant et arrière (voir fig. IV, détail P).

En annexe, 3 schémas, fig. I et II
fig. III
fig. IV

MINNEN Eugène
Dessinateur industriel
37 Bd Louis Schmidt
1040 Bruxelles.

Fig I et II



Handwritten signature or mark.

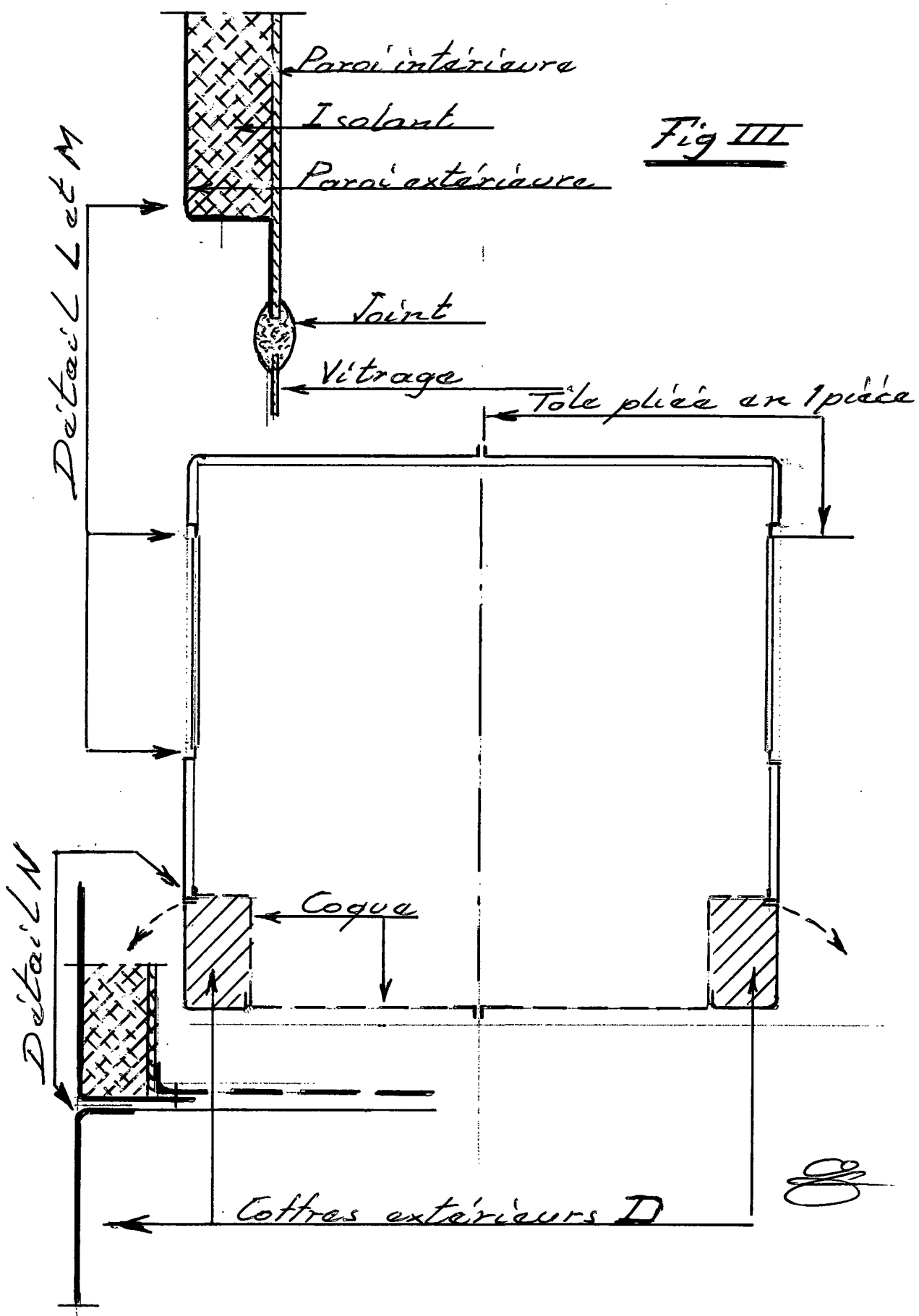
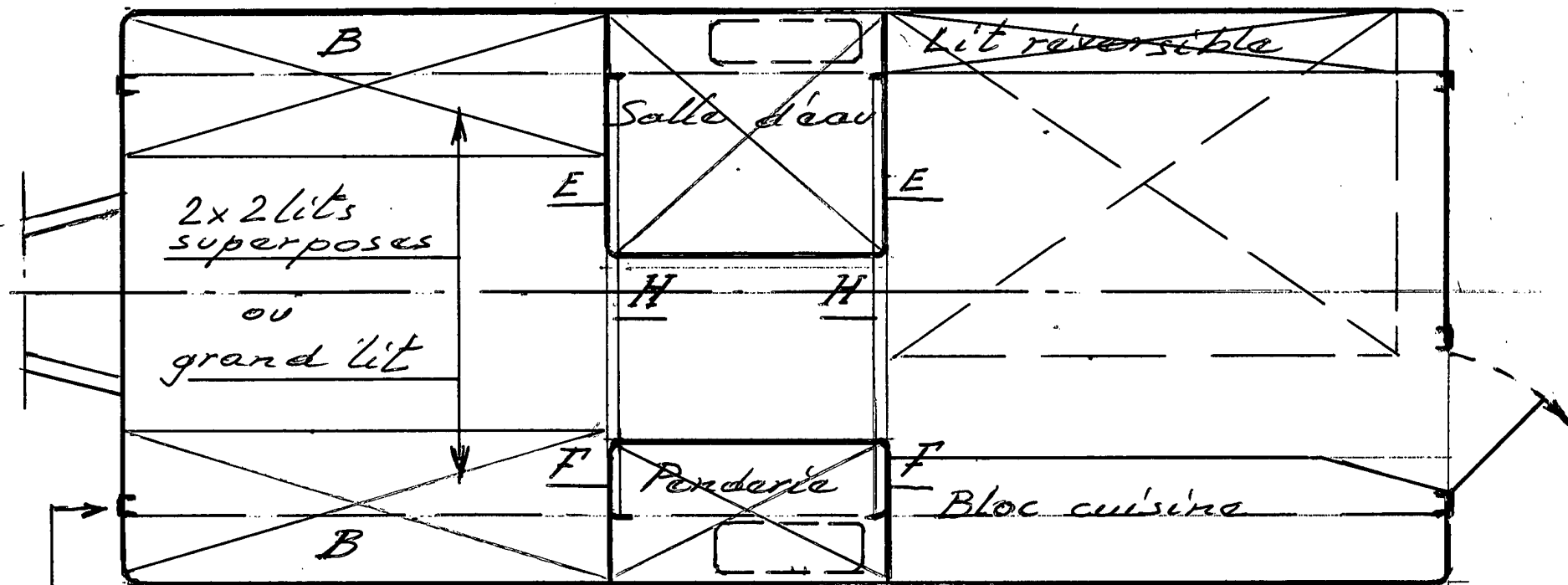


Fig III

Fig IV



Détail P

